

## **ALSTOM**

**Société Anonyme au capital de € 2 061 103 821**  
**Siège social : 3, avenue André Malraux – 92300 Levallois-Perret**  
**N° 389 058 447 R.C.S. Nanterre**

### **AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, pour le mardi 28 juin 2011 à 14h00 à la Salle Wagram, 39-41 avenue de Wagram – 75017 Paris, sur première convocation, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

### **Ordre du jour**

#### **A titre ordinaire**

- Rapport de gestion du Conseil d'administration.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2011.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2011.
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.
- Approbation des comptes sociaux et des opérations de l'exercice clos le 31 mars 2011.
- Approbation des comptes consolidés et des opérations de l'exercice clos le 31 mars 2011.
- Affectation du résultat.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Patrick Kron.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Candace Beinecke.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Martin Folz.
- Renouvellement du mandat d'administrateur M. James W. Leng.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Klaus Mangold.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Alan Thomson.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

#### **A titre extraordinaire**

- Rapport du Conseil d'administration.
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions.
- Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'assemblée générale et pour les formalités.

\*\*\*\*\*

Les projets de résolution qui seront soumis à l'assemblée générale figurent dans l'avis de réunion publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 9 mai 2011.

## **1. Conditions à remplir**

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'Assemblée, s'y faire représenter par un autre actionnaire, son conjoint ou le partenaire avec qui il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut également se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L. 225-106 du Code de commerce) ou voter par correspondance. Toutefois, seuls sont admis à participer à l'Assemblée, les actionnaires qui auront justifié de leur qualité dans les conditions fixées par l'article R. 225-85 du Code de commerce dans les conditions suivantes.

Pour les actionnaires au nominatif, leurs actions doivent être enregistrées à leur nom dans les comptes de titres nominatifs tenus pour le compte d'Alstom par BNP Paribas Securities Services, le 3ème jour ouvré précédant l'Assemblée à 0 h 00, soit le 23 juin 2011 à 0 h 00 (heure de Paris).

Pour les actionnaires au porteur, leurs actions doivent être enregistrées dans les comptes tenus par l'intermédiaire financier habilité qui assure la gestion de leur compte titres, le 3ème jour ouvré précédant l'Assemblée à 0 h 00, soit le 23 juin 2011 à 0 h 00 (heure de Paris). Cet enregistrement est matérialisé par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier.

## **2. Modalités de participation**

Les actionnaires souhaitant assister personnellement à l'Assemblée doivent faire une demande de carte d'admission le plus tôt possible pour recevoir la carte en temps utile.

Les actionnaires au nominatif doivent retourner le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration adressé avec l'avis de convocation, en cochant la case A du formulaire après l'avoir daté et signé, à BNP Paribas Securities Services (CTS - Service Assemblées – 9 rue du Débarcadère 93 761 Pantin Cédex) au plus tard le 27 juin 2011 à 15h 00 (heure de Paris).

Les actionnaires au porteur doivent soit retourner le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, en cochant la case A du formulaire après l'avoir daté et signé, à leur intermédiaire financier, soit demander à celui-ci qu'une carte d'admission lui soit adressée. Celui-ci justifiera directement de la qualité d'actionnaire auprès de BNP Paribas Securities Services par la production d'une attestation de participation. Si un actionnaire au porteur n'avait pas reçu sa carte d'admission le 23 juin 2011, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation, qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire au bureau d'accueil de l'Assemblée.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- voter par correspondance, résolution par résolution ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée ; ou
- donner procuration à son conjoint ou à toute autre personne.

Les actionnaires au nominatif doivent retourner leur formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration dûment rempli et signé à BNP Paribas Securities Services (CTS - Service Assemblées – 9 rue du Débarcadère 93 761 Pantin Cédex).

Les actionnaires au porteur doivent retourner leur formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration dûment rempli et signé à leur intermédiaire financier habilité qui assure la gestion de leur compte titres. Celui-ci justifiera de leur qualité d'actionnaire et retournera le formulaire à BNP Paribas Securities Services.

Pour être pris en compte, les formulaires doivent parvenir à BNP Paribas Securities Services, au plus tard la veille de l'Assemblée à 15 h 00, soit au plus tard le 27 juin 2011 à 15 h 00 (heure de Paris).

Les actionnaires peuvent se procurer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sur simple demande adressée par lettre simple à BNP Paribas Securities Services (CTS - Service Assemblées, 9 rue de Débarcadère, 93 761 Pantin Cédex). Cette demande ne pourra être satisfaite que si elle est reçue à cette adresse au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée, soit le 21 Juin 2011.

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission, ne peut plus choisir un autre mode de participation, mais peut céder tout ou partie de ses actions.

### **3. Notification de la désignation ou de la révocation d'un mandataire**

L'article R. 225-79 (nouveau) du Code de commerce permet la notification de la désignation et de la révocation du mandataire par voie électronique.

Les actionnaires au nominatif pur devront envoyer un email à l'adresse [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com). Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom, prénom, adresse et numéro de compte courant nominatif du mandant, le cas échéant, ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire. Ceux-ci devront obligatoirement confirmer leur demande sur le site internet de BNP Paribas Securities Services : PlanetShares - My Shares ([www.planetshares.bnpparibas.com](http://www.planetshares.bnpparibas.com)) en se connectant avec leurs identifiants habituels et en allant sur la page « Mon espace actionnaire - Mes assemblées générales », puis en cliquant sur le bouton « Désigner ou révoquer un mandat ».

Les actionnaires au porteur ou au nominatif administré devront envoyer un email à l'adresse [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com). Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom, prénom, adresse, références bancaires complètes du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire. Ceux-ci devront obligatoirement demander à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP Paribas Securities Services par courrier (CTS -Services Assemblées – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les emails et/ou confirmations écrites de l'intermédiaire financier devront être réceptionnés comme indiqué ci-dessus par BNP Paribas au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15 h 00 (heure de Paris) soit au plus tard le 27 juin 2011 à 15 h 00 (heure de Paris).

#### **4. Questions écrites**

Tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le Conseil d'administration répondra en cours d'Assemblée. Ces questions écrites doivent être envoyées au siège social d'Alstom (à l'attention du Président du Conseil d'administration d'Alstom – « Questions écrites à l'Assemblée » – 3, avenue André Malraux 92300 Levallois-Perret) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard le 4<sup>ème</sup> jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, soit le 22 juin 2011 à 0 h 00 (heure de Paris). Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire financier habilité.

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apporté à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu ou porteront sur le même objet. La réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet d'Alstom [www.alstom.fr](http://www.alstom.fr) / Investisseurs / Assemblée Générale

#### **5. Informations et documents mis à disposition des actionnaires**

Conformément à la loi, les documents devant être mis à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette Assemblée, seront disponibles dans les délais légaux au siège de la Société.

Les actionnaires pourront se procurer dans les délais légaux, les documents prévus par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce par demande adressée par lettre simple à BNP Paribas Securities Services (CTS - Service Assemblées, 9 rue de Débarcadère, 93 761 Pantin Cédex). Cette demande ne pourra être satisfaite que si elle est reçue à cette adresse jusqu'au 5<sup>ème</sup> jour inclusivement avant la date de l'assemblée, soit le 23 juin 2011 au plus tard.

Par ailleurs, cet avis de convocation ainsi qu'une présentation des résolutions soumises à l'Assemblée peuvent être consultés sur le site Internet d'Alstom à l'adresse : [www.alstom.fr](http://www.alstom.fr) / Investisseurs / Assemblée Générale.

En outre, l'ensemble des documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site Internet d'Alstom à la même adresse, au plus tard le 21<sup>ème</sup> jour précédant l'Assemblée, soit le 7 juin 2011.

L'Assemblée fera l'objet d'une retransmission en direct et en différé sur le site Internet d'Alstom.

Il n'est pas prévu de vote par visio conférence ou par moyens de télécommunication pour cette Assemblée et de ce fait aucun site visé à l'article R.225-89 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Le Conseil d'administration.